

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 novembre 2010, à laquelle sont présents Madame la Conseillère Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Jean Dutil et Claude P. Lemire formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la Conseillère Leigh MacLeod et Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Dorais et Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

220.11.10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	Ouverture de la séance à la salle communautaire du 567, chemin du Village
2	Adoption de l'ordre de jour
3	ADMINISTRATION
3 1	Approbation des procès-verbaux
3 2	Finances
3 2 1	Bordereau de dépenses
3 2 2	État des activités financières au 31 octobre 2010
3 2 4	Rapport du maire sur la situation financière
3 3	Correspondance
3 4	Personnel
3 4 1	Entente de principe avec le SCFP
3 4 2	Association des directeurs généraux municipaux du Québec
3 5	Résolution
3 5 1	UMQ – projet de loi 109
3 6	Réglementation
3 6 1	Avis de motion – Règlement de taxation 2011
3 6 2	Adoption du Règlement 477 – Réseau d'eau potable Balmoral
4	SÉCURITÉ PUBLIQUE
4 1 1	Rapport mensuel du Directeur
4 2	Personnel
4 2 1	Embauche - pompier
4 3	Résolution
4 4	Réglementation

Municipalité de Morin-Heights

5		TRAVAUX PUBLICS	
5	1	Rapport mensuel du Directeur	
5	2	Personnel	
5	2	1	Embauche – chauffeur opérateur temporaire
5	3	Résolution	
5	3	1	Vente du camion F550
5	4	Réglementation	
6		ENVIRONNEMENT & PARCS	
6	1	Rapport mensuel du Directeur	
6	2	Personnel	
6	2	1	Embauche – entretien des sentiers
6	3	Résolution	
6	3	1	Programme Climat - Municipalités
6	4	Réglementation	
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	
7	1	Rapport mensuel du Directeur Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme	
7	2	Personnel	
7	3	Résolution	
7	3	1	Dérogation mineure : 268, chemin Lakeshore
7	3	2	Projet intégré d'habitation (rue des Elfes)
7	3	3	Toponymie
7	4	Réglementation	
8		LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ	
8	1	1	Rapport mensuel de la Coordinatrice
8	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque
8	2	Personnel	
8	2	1	Embauche – personnel de ski de fond
8	3	Résolution	
8	3	1	-
8	3	2	Entente – Ski Morin-Heights – Réseau de raquette
8	3	3	Semaine de ski
8	3	4	Entente – MRC des Pays-d'en-Haut – corridor aérobie
8	4	Réglementation	
9		Affaires nouvelles	
10		Période de questions	
11		Levée de l'assemblée	

221.11.10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2010 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2010.

Municipalité de Morin-Heights

222.11.10 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2010 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 octobre 2010	
Comptes à payer :	173 681,77 \$
Comptes payés d'avance	554 899,48 \$
Total des achats	728 581,25 \$
Paiements directs bancaires du mois	13 967,58 \$
Total des dépenses	742 548,83 \$
Salaires nets	77 145,30 \$
GRAND TOTAL	819 694,13 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2010

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 octobre 2010.

223.11.10 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site morinheights.com.

Monsieur le Maire souligne que la séance du budget sera tenue le mercredi, 8 décembre prochain à 19 heures.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2010. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 Bulletin Le Virage – Automne 2010
- 2 Tout le monde à table : caravane d'information
- 3 Tourisme Québec : hébergement à Morin-Heights
- 4 Acti-Menu : Invitation Défi-Santé
- 5 Séléna Valois : 7, Valleyview
- 6 Journal Mainstreet : vœux de Noël
- 7 Endorphines sports : bilan – Tour du silence 2010
- 8 MRC des Pays-d'en-Haut : schéma de couverture de risques
- 9 CDSDC – Fondation Rues principales : forum
- 10 Ville de Sainte-Marguerite du Lac Masson : remerciements
- 11 Paroisse Notre-Dame-des-Monts : demande de contribution
- 12 Ministre de l'emploi : prix hommage bénévole
- 13 Association des propriétaires du Lac Bouchette : Avis de convocation
- 14 Héma-Québec : remerciements

Correspondance envoyée

- A Allan Vaillancourt

224.11.10 ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE SCFP

Le comité de négociations fait état de l'entente de principe intervenue entre le syndicat SCFP, local 3950, qui représente les employés du bureau et du service des travaux publics et la municipalité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que ce Conseil entérine les termes de l'entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Que ce Conseil félicite les membres de la table de négociation tant de la partie patronale que celle des employés pour la qualité du travail accompli dans un souci de bonne relation.

**225.11.10 ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Considérant que Monsieur Yves Desmarais a été élu Directeur de la zone Laurentides, qui représente 75 membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant qu'à ce titre, Monsieur Desmarais est appelé à siéger à divers comités dont celui de la révision de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général, Monsieur Yves Desmarais à inclure ces activités dans le cadre de son poste de Directeur général.

226.11.10 PROJET DE LOI 109

Attendu qu'avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

Attendu qu' en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu que, selon le projet de loi n° 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

Attendu qu'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

Attendu que c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

Attendu que selon le projet de loi n° 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

QUE la municipalité de Morin-Heights demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

Qu' en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n° 109 :

- Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

**A.M. 11.11.10 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE TAXATION 2011**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire que le règlement de taxation pour l'année 2011 sera déposé lors d'une prochaine session. Le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

Municipalité de Morin-Heights

227.11.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 477 – RÉSEAU D'EAU POTABLE BALMORAL

Les membres du Conseil déclare avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et de l'avoir lu et le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 477 soit adopté comme suit :

**RÈGLEMENT 477
RÉSEAU D'EAU POTABLE BALMORAL**

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau du réseau d'eau potable Balmoral et les emprunts afférents ont été décrétés par le conseil par les règlements suivants :

Règlement	Montant
400 – Municipalisation du réseau d'eau potable Balmoral	285 000 \$
444– Mise aux normes du réseau d'eau potable Balmoral	230 000 \$
Projet	515 000 \$

ATTENDU QUE le coût des travaux est plus élevé et qu'en conséquence, les emprunts décrétés s'avèrent insuffisants;

ATTENDU QUE la somme supplémentaire de 46 500 \$ a été payée par le fonds général et que l'administration applique la politique de l'utilisateur payeur depuis plus de dix ans;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 980.1 du Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1 le conseil peut imposer une taxe spéciale sur les immeubles, dans le but de verser au fonds général une somme équivalente à celle qui en a été utilisé ;

ATTENDU QUE cette taxe peut être imposée sur une période n'excédant pas la période de remboursement prévue par les règlements d'emprunts originaux;

ATTENDU QUE avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2010;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète le remboursement de la somme de 46 500 \$ au fonds général sur une période de 15 ans, tel que détaillé en Annexe B.

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement du fonds général, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le même terme de l'emprunt des règlements 400 et 444, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le "Réseau d'eau potable du Domaine Balmoral" tel que montré à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

228.11.10 EMBAUCHE – POMPIER

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 18 pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de M. Mike Bourcier à titre de pompier à temps partiel afin de compléter les équipes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de M. Mike Bourcier à titre de pompier à temps partiel aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

229.11.10 EMBAUCHE – CHAUFFEUR OPÉRATEUR TEMPORAIRE

Considérant que le Service des travaux publics nécessite les services d'un chauffeur-opérateur temporaire pour la période d'hiver;

Considérant que ce Conseil autorise l'administration à procéder à l'annonce du poste temporaire pour la période d'hiver sur l'équipe B;

Considérant que les candidats sont soumis à un essai sur route;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil autorise l'embauche de Normand Pelletier au poste de chauffeur-opérateur-journalier sur l'équipe B débutant le 15 novembre 2010 selon les termes de la convention collective en vigueur.

230.11.10 VENTE DE CAMION F550

Considérant que la Municipalité a reçu trois offres pour l'achat du camion Ford F550, 2002, avec équipement à neige;

Nom	Offre (avant taxes)
Le Géant motorisé	8 250 \$
François Barsalou	10 000 \$
Carl Ladouceur Exc.	17 500 \$ moins les coûts de réparation

Considérant que le camion a été endommagé suite à une tentative de vol et que l'acheteur assumera les réparations requises;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil accepte l'offre et vend le camion Ford F550, 2002, avec équipement à neige, numéro de série 1FADAF57F82EC08977, immatriculé L280846-6 à Monsieur Carl Ladouceur pour la somme de 14 500 \$ plus les taxes.

Que cette vente sous condition que l'acheteur déclare avoir vu le véhicule et qu'il l'accepte tel quel sans garantie aucune.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT & PARCS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement et parcs, les rapports de débit hebdomadaire ainsi que le rapport d'évaluation de Fleurons Québec.

231.11.10 EMBAUCHE – ENTRETIEN DES SENTIERS

Considérant le rapport déposé par la Directeur, Service de l'environnement et des parcs daté du 4 novembre 2010;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service de l'environnement et des parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de M. Regan Moran à titre de préposé pour l'entretien des sentiers pour l'automne 2010 et l'hiver 2011 aux conditions établies à la description de tâche décrite au rapport de la Directeur.

232.11.10 PROGRAMME CLIMAT – MUNICIPALITÉS

Considérant le programme Climat municipalités est une opportunité pour les municipalités de mieux gérer leurs émissions de gaz à effet de serre;

Considérant qu'une aide financière dans le cadre de ce programme peut atteindre la somme de 50 000 \$;

Considérant que le Conseil a reçu une offre de CIMA datée du 26 octobre 2010 pour effectuer l'inventaire des émissions de GES et le plan d'action visant leur réduction;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que ce Conseil accepte l'offre de CIMA pour effectuer les travaux et pour ce faire, octroie le montant de 24 900 \$, taxes incluses.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception des rapports mensuels du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de d'octobre 2010.

**233.11.10 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2010.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2010 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

234.11.10 DÉROGATION MINEURE : 268, CHEMIN LAKESHORE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 octobre 2010 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant construit en 1965 sur le lot 3 206 780, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 268, chemin Lakeshore dans la zone 24;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 43.10.10;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 4.21 mètres pour le bâtiment existant seulement au 268, chemin Lakeshore, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur Louis-Paul Beaudry, minutes 10502.

Municipalité de Morin-Heights

235.11.10 PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION (RUE DES ELFES)

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande pour un projet de lotissement en projet intégré (copropriété) pour le lotissement de sept lots pour construction;

Considérant que la proposition d'aménagement préparée par l'arpenteur Richard Barry rencontre les dispositions du règlement de zonage 416, à l'exception de la 7^e disposition de l'article 94 selon laquelle le terrain où s'insère le projet intégré doit être accessible depuis une voie publique, ce qui n'est pas le cas de la rue des Elfes (privée) pour l'instant;

Considérant qu'aucune piste du réseau des sentiers ne traverse le secteur immédiat visé par le projet intégré d'habitation;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de lotissement pour le projet de lotissement intégré tel que montré sur le plan projet de l'arpenteur Richard Barry, minutes 4819, selon les conditions suivantes :

- Que le Conseil approuve la demande de municipalisation de la rue des Elfes préalablement à l'approbation des opérations cadastrales;
- Qu'un plan d'opération cadastrale représentant la subdivision des lots soit déposé conformément au règlement de lotissement 417 en vigueur;
- Que la déclaration de copropriété du projet soit enregistrée préalablement à l'émission du permis de construction sur cette voie de circulation.

236.11.10 TOPONYMIE

Considérant que le promoteur d'un projet résidentiel « Les Sommets du Mont Alpino » a déposé une demande au Comité consultatif d'urbanisme afin de nommer une nouvelle voie de circulation;

Considérant que le promoteur désire nommer cette rue en l'honneur de son père Hazen Riddell qui fut l'instigateur du développement de ce secteur au début des années 90 pour avoir développé la rue Dwight;

Considérant que la majorité des noms de rues du secteur représente des noms de familles d'origine, telles que les rues Jackson, Hurtubise et Dwight;

Considérant qu'une vérification auprès de la Commission de toponymie du Québec sera effectuée afin de valider de la nécessité d'inclure le prénom lorsque le nom réfère à une personne;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande cette proposition par la résolution 45.10.10;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que l'odonyme « Hazen-Riddell » soit approuvé et soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, le tout tel que montré au plan déposé.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DE LA COORDONNATRICE SERVICE DES LOISIRS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Coordonnatrice du Service des loisirs pour le mois d'octobre 2010 et la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2010 en vertu de la délégation de compétence.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque du 12 octobre 2010 ainsi que le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2010 ainsi que le rapport de la coordonnatrice.

237.11.10 EMBAUCHE – PERSONNEL DE SKI DE FOND

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Coordonnatrice, Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 3 novembre 2010;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2010-2011;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants :

Noms	Postes	Tarifs
Rachelle Stringer	Gérante	15,00 \$
Sylvie Bouffard-Nesbitt	Assistante gérante	13,00 \$
Martin Gagnon	Patrouilleur – ski Montfort	10,75 \$
Antoine St-Onge	Patrouilleur – ski Basler	10,25 \$
Dior Fall	Patrouilleur – Ski Salzbourg-triangle	10,75 \$
Judy Fox	Préposé corridor	10,75 \$
Sylvia Fendle	Patrouilleur – Rang V	11,25 \$
Louise-Hélène LeBeau	Préposé - Basler	11,50 \$
À venir	Préposé - entretien	

Municipalité de Morin-Heights

238.11.10 ENTENTE – SKI MORIN-HEIGHTS – RÉSEAU DE RAQUETTE

Considérant que le réseau de raquette de la municipalité de 24 km inclus 12 km situés sur l'immeuble de Ski Morin-Heights;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver une entente de réciprocité quant à la vente des billets d'accès au réseau de raquette avec Ski Morin-Heights;

Considérant le rapport préparé par la Coordonnatrice du Service des loisirs datée du 13 octobre 2010;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil approuve les grandes lignes de l'entente à intervenir avec Ski Morin-Heights et autorise le Directeur général à signer le document.

239.11.10 SEMAINE DE SKI

Considérant que la municipalité offre à tous les ans au jeunes de la municipalité des billets de remontés à Ski Morin-Heights à prix réduits durant le congé scolaire;

Considérant le rapport déposé par la Coordonnatrice du service des loisirs en date du 1^{er} novembre 2010;

Considérant que le congé s'étend sur deux semaines;

Considérant que les crédits seront prévus au budget 2011;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que ce Conseil approuve la vente des billets réduits.

Âge	Prix d'achat - Taux pour groupes*	Prix de revente
Enfant- 5 et moins	11 \$	9\$
Étudiants 6 à 20 ans	18 \$	16\$
Adultes 17 +	23 \$	23\$
Aînés (60+)	18 \$	18\$

240.11.10 ENTENTE – MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant que la municipalité de Morin-Heights a conclu une entente à l'effet de gérer, administrer et entretenir le corridor aérobique entre Montfort et Morin-Heights durant l'hiver;

Considérant que cette entente prévoit que le revenu des billets est conservé par la municipalité pour aider à défrayer les coûts d'opération du corridor aérobique et du réseau de ski de fond;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les Conseillers:

Que ce Conseil avise la MRC les Pays-d'en-Haut qu'il entend reconduire l'entente pour la saison d'hiver 2010-2011 selon les termes approuvés les années précédentes et résumé dans le rapport préparé par la Coordonnatrice des loisirs.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

241.11.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire
Que cette session soit levée à 20h30.

*J'ai approuvé toutes et chacune
des résolutions contenues à ce
procès-verbal*

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.